

Rappel du code couleur

- consignes, recommandations et suggestions
- points d'attention
- documentation à consulter



XII FICHE CDC CHAPITRE XI : LIENS D'INTERETS

☰ Précisez la liste des professionnels, organismes ou structures participant au projet d'expérimentation qui remettent à l'ARS une **déclaration d'intérêt (DPI) au titre des liens directs ou indirects** (au cours des cinq années précédant l'expérimentation), notamment avec des établissements pharmaceutiques ou des entreprises fabriquant des matériels ou des dispositifs médicaux.

Pour plus de précisions, consultez l'[annexe](#) de l'arrêté du 31 mars 2017 qui fixe le contenu de la DPI.